



Bruxelles, le 1<sup>er</sup> février 2022  
(OR. fr)

5759/22

LIMITE

COSI 30  
ENFOPOL 46  
CT 19  
JAI 111

#### NOTE

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	délégations
Objet:	Lutte contre la radicalisation : combattre l'influence des idéologies diffusées par des individus et entités extrémistes

---

Bien que le nombre d'arrestations pour suspicion de terrorisme sur le sol européen ait significativement décliné en 2020 par rapport aux années précédentes<sup>1</sup>, une grande vigilance à l'égard des individus et entités extrémistes violentes doit être maintenue.

Si la menace émane désormais de mouvances extrémistes violentes aussi bien de droite que de gauche, le terrorisme djihadiste demeure le phénomène le plus répandu et meurtrier au sein des Etats membres de l'Union européenne. Les attentats récents sont davantage commis par des individus « isolés sans être solitaires »<sup>2</sup>, dotés de moyens moins sophistiqués.

---

<sup>1</sup> Europol, [European Union Terrorism Situation and Trend Report \("TE-SAT"](https://www.europol.europa.eu/publications-events/main-reports/tesat-report), présenté (au Parlement Européen) le 7 décembre 2021. <https://www.europol.europa.eu/publications-events/main-reports/tesat-report>

<sup>2</sup> [Audition de M. Gilles de Kerchove, coordinateur de l'Union Européenne pour la lutte contre le terrorisme](#) devant le Sénat français, 12 novembre 2020.

La radicalisation en ligne ou le phénomène des combattants terroristes étrangers ont été abordés à plusieurs reprises dans les discussions européennes. Cependant, et comme le montrent les recherches les plus récentes (par exemple Hugo Micheron<sup>3</sup>), les phénomènes de radicalisation peuvent aussi prendre appui sur des écosystèmes qui se développent au cœur de certaines sociétés européennes et où les idéologies extrémistes prétendent gouverner l'ensemble des aspects de la vie courante. Ces écosystèmes, où une pression sociale s'exerce sur les individus, se caractérisent par l'adoption de pratiques sociales fondées sur des idéologies rigoristes et l'organisation d'activités qui réfutent les valeurs fondamentales de l'Union européenne. Ces pratiques radicales ont pour objectif de fonder un nouvel ordre social qui repose sur le primat idéologique ou religieux.

Face à ces mutations rapides et au caractère transfrontalier de la menace, l'action unilatérale des États membres ne peut suffire à protéger les citoyens européens. La coopération des forces de sécurité intérieure ainsi que des professionnels travaillant dans le domaine de la prévention et des agences européennes paraît indispensable pour garantir la sécurité du continent mais aussi pour prévenir le terrorisme en luttant contre les terrains fertiles de la radicalisation. La sensibilisation et la formation des professionnels de terrain s'avèrent nécessaires pour accompagner les différents publics de façon adéquate et détecter les profils susceptibles d'agir. L'adoption de la stratégie de l'Union européenne pour l'Union de la sécurité pour la période 2020-2025<sup>4</sup>, complétée par un premier rapport d'étape<sup>5</sup> et par une série de mesures développées dans le programme de lutte antiterroriste en quatre axes (anticiper, prévenir, protéger et réagir)<sup>6</sup>, constitue une réponse opportune à ces défis.

---

<sup>3</sup> *Le Jihadisme français. Quartiers, Syrie, prisons*, 2020. Hugo Micheron privilégie l'explication géographique et met en exergue les « écosystèmes islamistes » comme source d'un prosélytisme religieux et comme terreau de la radicalisation.

<sup>4</sup> 10010/20 [(COM(2020) 605)]

<sup>5</sup> 14019/1/20 + ADD 1 and 2 [(COM(2020) 797)]

<sup>6</sup> 13967/20 [(COM(2020) 795)]

## La radicalisation en ligne: un phénomène mieux appréhendé

Internet est un puissant vecteur de radicalisation, tant dans sa version visible que sur le *Darknet*. Des individus s'auto-radicalisent en ligne, en ayant recours à des manuels, des tutoriels ou en visionnant des images de propagande en libre accès. Ce vecteur est également utilisé par les terroristes pour propager leur idéologie mais aussi pour inspirer, recruter, préparer et financer leurs attaques. Les travaux du réseau de sensibilisation à la radicalisation (*Radicalisation Awareness Network*, RAN)<sup>7</sup> soulignent que l'attentat contre deux mosquées de Christchurch, en Nouvelle-Zélande en 2019, dont les images ont été diffusées en ligne en temps réel par le meurtrier, a inspiré les auteurs d'attentats commis plus tard la même année, comme celui de Halle, en Allemagne. En France, la décapitation d'un enseignant, Samuel Paty, à l'automne 2020 a également mis en lumière l'extrême viralité des discours violents et des images mortifères à travers l'utilisation détournée des réseaux sociaux. Dans un autre registre, le rapport TE-SAT d'Europol<sup>8</sup> indique par exemple que le recours aux jeux vidéo à des fins de propagation de contenus terroristes d'extrême-droite à destination de jeunes publics a connu une augmentation en 2020.

La mise en œuvre du règlement relatif à la lutte contre la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne (TCO)<sup>9</sup>, qui prévoit une injonction de suppression de ces contenus illicites par les fournisseurs de services d'hébergement, est en ce sens une réponse appropriée pour protéger les citoyens européens de l'exposition à ce type de contenus et des risques que ceux-ci présentent plus généralement pour des publics influençables. Le règlement s'appliquera à partir du 7 juin 2022.

Cependant, ce texte ne s'applique pas aux contenus haineux ni à la diffusion de fausses informations<sup>10</sup>.

---

<sup>7</sup> [Lone actors in digital environments](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-10/ran_paper_lone_actors_in_digital_environments_en.pdf), Publications Office of the European Union, 2021  
[https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-10/ran\\_paper\\_lone\\_actors\\_in\\_digital\\_environments\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-10/ran_paper_lone_actors_in_digital_environments_en.pdf)

<sup>8</sup> Europol, *European Union Terrorism Situation and Trend Report*, 2021, p. 20

<sup>9</sup> Regulation (EU) 2021/784 of 29 April 2021 on addressing the dissemination of terrorist content online (OJ L 172, 17.5.2021, p. 79)

<sup>10</sup> [Plusieurs projets (de législations) visant à renforcer la suppression de contenu nuisible sont en cours: ...]

## **La radicalisation peut aussi être ancrée dans des territoires**

Les idéologies extrémistes violentes – qu’elles soient d’inspiration islamiste, d’ultra-gauche ou d’ultra-droite – peuvent également être promues au sein de nos sociétés par des individus et entités qui utilisent des lieux de socialisation, qu’il s’agisse du secteur associatif, d’organisations culturelles et culturelles, d’établissements d’éducation ou de formation, de cours de soutien scolaire et de langues vivantes. Comme l’ont démontré les travaux menés sous la direction de Bernard Rougier<sup>11</sup>, ces « écosystèmes » entretiennent une culture de l’« entre-soi » conduisant à un rejet de notre mode de vie et de nos valeurs, tout en imposant leurs propres normes aux individus évoluant en leur sein et dont l’adhésion peut ainsi être contrainte.

Les phénomènes de radicalisation en ligne ne doivent donc pas occulter la dimension territoriale de certains processus de radicalisation. Ces dernières années ont été ainsi mentionnés, dans diverses affaires, des grands centres urbains, des villes moyennes (comme Lunel dans le sud de la France) voire des foyers de radicalisation en zone rurale.

## **Les financements par des pays tiers et sur fonds publics d’entités radicales**

La capacité de l’Union européenne de combattre efficacement des processus de radicalisation passe également par une capacité de détection des financements destinés aux organisations ou aux projets contraires aux valeurs de l’Union européenne – que ces financements proviennent de pays tiers, d’organismes publics situés sur le sol européen ou encore de dons de personnes privées.

L’Union européenne est ainsi confrontée à l’intervention de certains États étrangers qui financent des projets de construction de lieux de culte ou d’écoles et soutiennent aussi l’écosystème associatif européen (soutien scolaire, formation religieuse, santé, action sociale, etc.). Certains États ou fondations du Moyen-Orient ont ainsi pu être incriminés. D’autres circuits de financement, plus difficiles à identifier, passent par des « pays de rebond », y compris en Europe. C’est la raison pour laquelle, dans ses conclusions du 11 décembre 2020, le Conseil européen préconise de « s’attaquer à l’influence étrangère exercée sur des organisations civiles et religieuses nationales au moyen de financements non transparents »<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> *Les territoires conquis de l’islamisme*, 2020. Bernard Rougier documente précisément le maillage de l’espace local qui, des lieux de culte aux espaces de loisir et d’activités professionnelles, aboutit à la constitution de territoires en rupture avec la société.

<sup>12</sup> Réunion du Conseil européen (10 et 11 décembre 2020) – Conclusions (EUCO 22/20)

Des cas de financement d'organisations porteuses de discours contraires aux valeurs fondamentales de l'Union européenne par des organismes publics européens démontrent également qu'une vigilance toute particulière doit s'exercer sur le financement du secteur associatif. La vive polémique ayant fait suite à une récente campagne de communication, conçue par un consortium notoirement affilié aux Frères musulmans et relayée par le Conseil de l'Europe, doit nous conduire à nous interroger sur la manière dont les financements européens peuvent servir des projets idéologiques étrangers aux valeurs fondamentales de l'Union.

Ces phénomènes appellent une réponse collective visant à limiter les financements étrangers non transparents mais aussi mieux détecter des projets idéologiques contraires à nos valeurs lorsqu'ils motivent des demandes de subvention auprès d'organismes publics nationaux et européens.

C'est dans cette perspective que l'Union européenne soutient, à travers le RAN, l'initiative néerlandaise visant à explorer les dispositifs mis en œuvre au sein des Etats membres pour lutter contre les financements étrangers indésirables. Les premiers résultats de l'étude réalisée au sein du RAN Policy Support seront présentés dans le cadre de la conférence « Bilan et perspective de la prévention de la radicalisation en Europe » qui se déroulera à Paris les 24 et 25 février prochains.

### **La prise en charge des détenus radicalisés et de leur cercle proche**

Comme l'ont mis en exergue les travaux des groupes de travail du RAN, la prévention et le désengagement des idéologies extrémistes violentes constituent des éléments indispensables de la lutte contre la radicalisation. Dans une démarche préventive, il convient de mobiliser une pluralité d'acteurs pour accompagner les individus radicalisés ou en voie de radicalisation, afin d'empêcher d'éventuels passages à l'acte. Cette démarche est notamment pertinente lorsqu'elle concerne la prise en charge d'anciens détenus, des mineurs ainsi que leur cercle familial et social.

L'environnement carcéral peut constituer un terrain propice à la propagation des idéologies extrémistes et à la radicalisation<sup>13</sup>. En fonction du régime carcéral, les prisons permettent la socialisation d'individus condamnés pour des faits de terrorisme, qui peuvent y rencontrer d'autres individus incarcérés pour des faits connexes et des détenus susceptibles d'y adhérer. Les travaux du RAN sur la réaffiliation des détenus condamnés<sup>14</sup> soulignent que les conditions de détention peuvent aussi compromettre la participation à des programmes de désengagement.

L'environnement familial et amical est souvent le premier témoin des signes de radicalisation. Les proches sont affectés par le phénomène et sont généralement les derniers à rompre les liens avec un individu radicalisé. Ainsi, ils peuvent être parties prenantes du processus de désengagement de l'individu, qu'il soit en voie de radicalisation ou déjà radicalisé, par exemple à la suite d'un séjour carcéral. Il paraît nécessaire que des actions soient mises en œuvre pour accompagner les familles, en ce qu'elles peuvent contribuer au processus de réadaptation des individus radicalisés, mais aussi parce qu'elles peuvent être elles-mêmes, dans certains cas, sensibles aux idéologies extrémistes et former un écosystème dont la radicalité d'un membre n'est que le symptôme apparent. Les mineurs doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge systématisée, pluridisciplinaire (bilan somatique et médico-psychologique, scolarisation, prévention de la délinquance, etc.) adaptée à leur situation individuelle. La formation des personnels qui assurent cette prise en charge est également centrale. Dans le cadre du RAN et d'une collaboration (*Project based collaboration*) consacrée à la question, un échange de bonnes pratiques a permis de présenter les dispositifs mis en place dans les Etats membres pour former les intervenants auprès de ce public particulier.

Plus généralement, la formation des professionnels et la sensibilisation des individus constituant le cercle social de l'élément radicalisé ou en voie de radicalisation est essentielle (famille et proches, environnement scolaire, communauté religieuse, professionnels de santé et personnel carcéral, travailleurs sociaux etc.).

---

<sup>13</sup> Lorenzo Vidino, *Radicalization, Linkage and Diversity: Current Trends in Terrorism in Europe*, RAND Corporation, 2011 et Hugo Micheron, *Le Jihadisme français. Quartiers, Syrie, prisons*, 2020. Lorenzo Vidino cite les prisons comme des lieux actifs dans la phase de radicalisation des individus, parmi d'autres zones à risque où se produisent des rencontres entre extrémistes radicalisés et futurs adeptes. Hugo Micheron décrit un monde carcéral perméable aux réseaux salafistes du milieu ouvert.

<sup>14</sup> [Rehabilitation work with convicted offenders outside of prison](#), Publications Office of the European Union, 2021

## Questions aux délégations

- Quels constats faites-vous de la propagation des idéologies extrémistes et de l'influence de certains individus et entités qui les portent au sein de votre territoire national? Rencontrez-vous des difficultés pour les détecter, aussi bien en ligne que hors ligne?
- Votre cadre national prévoit-il des mesures spécifiques en matière d'entrave et de sanction à l'encontre des entités qui promeuvent des discours de rupture ou encouragent la radicalisation et l'extrémisme violent, et si oui lesquelles?
- Quelles capacités de détection et quels moyens d'action sont à la disposition des Etats-membres pour lutter contre le financement d'entités prônant des discours de rupture avec les valeurs européennes, qu'il s'agisse de financements provenant d'organismes publics comme de sources étrangères?
- Un dialogue pour rendre l'approche européenne dans le domaine de la prévention plus efficace est engagé avec la Commission européenne, notamment afin de préfigurer le pôle de connaissances (« *EU Knowledge Hub* ») sur la prévention de la radicalisation. Avez-vous des pistes de travail en ce sens ? Pensez-vous que le COSI doive être informé de l'évolution de ces travaux?